

Comité syndical du 20 juin 2023

Le Syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne, légalement convoqué le 6 juin 2023, s'est réuni en Comité syndical le 20 juin 2023, dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Syndicat mixte.

Etaient présents :

Membres titulaires :

Collège	Nom de la collectivité	Nom délégué	Prénom délégué	Pouvoir
1	REGION BRETAGNE	CHESNAIS-GIRARD	LOÏG	
1	REGION BRETAGNE	DE SALLIER DUPIN	STEPHANE	
1	REGION BRETAGNE	FORTIN	LAURENCE	
1	REGION BRETAGNE	PERRIN-SARZIER	STEPHANE	
2	DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	ALLEN0	VINCENT	Pouvoir de C. Orain-Grovalet
2	DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	ORAIN-GROVALET	CHRISTINE	Pouvoir à V. Alleno
2	DEPARTEMENT DU FINISTERE	DE CALAN	MAËL	
2	DEPARTEMENT DU FINISTERE	CARO	AMELIE	
2	DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE	COULOMBEL	LUDOVIC	Pour voir de F. Martin
2	DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE	MARTIN	FREDERIC	Pouvoir à L. Coulombel
3	AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE	LE RAY	PHILIPPE	Pouvoir à S. Lemoulinier
3	AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE	LEMOULINIER	SOPHIE	Pouvoir de P. Le Ray
3	BREST METROPOLE	PICHON	RONAN	Pouvoir de Mme Bonnard-Le Floc'h
3	BREST METROPOLE	BONNARD-LE FLOC'H	FREDERIQUE	Pouvoir à M. Pichon
3	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE LANDERNEAU DAULAS	GUILLORE	ALEXANDRA	
3	DINAN AGGLOMERATION	RENAULT	QUENTIN	
3	FOUGERES AGGLOMERATION	ERARD	JOSEPH	
3	FOUGERES AGGLOMERATION	FORET	ALAIN	
3	GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	KERMORVANT	PATRICE	
3	GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION	LE MEUR	FREDERIC	Pouvoir de Y. Le Bars
3	GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION	LE BARS	YANNICK	Pouvoir à F. Le Meur
3	LAMBALLE TERRE ET MER	DREZET	CATHERINE	
3	LANNION TREGOR COMMUNAUTE	LE JEUNE	JOËL	Pouvoir à G. Egault
3	LANNION TREGOR COMMUNAUTE	EGULT	GERVAIS	Pouvoir de J. Le Jeune
3	LORIENT AGGLOMERATION	QUERO-RUEN	PATRICIA	
3	QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE	FEREC	THOMAS	

3	QUIMPERLE COMMUNAUTE	LE ROUX	CHRISTOPHE	
3	REDON AGGLOMERATION	MARY	JEAN-FRANCOIS	Pouvoir à M. Jouneau
3	REDON AGGLOMERATION	JOUNEAU	LIONEL	Pouvoir de M. Mary
3	RENNES METROPOLE	HUAUME	YANN	Pouvoir de S. Vincent
3	RENNES METROPOLE	VINCENT	SANDRINE	Pouvoir à Y. Huaumé
3	SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION	JOLLY	CHRISTIAN	
3	SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION	MEROT	OLIVIER	
3	VITRE COMMUNAUTE	DELAUNAY	JEAN-LUC	
4	CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE	CORRIGNAN	GERARD	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT-MEEN - MONTAUBAN	TEXIER	FREDERIC	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	BUANNIC	JEAN-LOUIS	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU	MIOSSEC	GILBERT	Pouvoir à M. Godec
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS	GODEC	DANIEL	Pouvoir de M. Miossec
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOUESNANTAIS	GOYAT	ALAIN	
4	DE L'OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE	LAUNAY	ALAIN	
4	LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE	MICHOT	BENOIT	
4	MONTFORT COMMUNAUTE	BRE	YANNICK	
4	PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE	MURET-BAUDOIN	MARIELLE	
4	PONTIVY COMMUNAUTE	POURCHASSE	MICHEL	
4	ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE	GODET	LOÏC	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BELLE-ILE-EN-MER	HUCHET	ANNAÏCK	
5	BROCELIANDE COMMUNAUTE	SAVATIER	FABIENNE	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE CORNOUAILLE	COQUIL	YVON	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH	GALARDON	GEORGES	
5	POHER COMMUNAUTE	LE LOUARN	ERIC	

Membres suppléants :

Collège	Nom de la collectivité	Nom délégué	Prénom délégué	Pouvoir
4	COMMUNAUTE LESNEVEN COTE DES LEGENDES	FRANQUES	XAVIER	

Le quorum étant atteint, la séance débute à 10h.

Le Président présente l'ordre du jour, puis passe à l'adoption du procès-verbal du comité syndical du 13 décembre 2022.

Ordre du jour

1. Modernisation des administrations et services numériques
 - Convention Mégalis Bretagne / GIP SIB développements plateforme de services – Avenant n°1
 - Convention Mégalis Bretagne / GIP SIB accompagnement à la cybersécurité – Avenant n°1
 - Arrêt du service de conciergerie visioconférence mutualisée au 31/12/2023
2. Projets coopératifs
 - Service Autorisations du Droit du Sol (ADS) : conventions d'accès
 - Centrale d'achat Cartes KorriGo : intégration des postes d'émission de cartes
 - Convention d'application KorriGo Services avec la Région Bretagne
3. Bretagne Très Haut Débit
 - Etat d'avancement du projet
 - Etat d'avancement de la clause sociale dans les marchés liés au projet
 - Etude sur la connectivité des Iles – Prochaines étapes
 - Actualisation du plan de déploiement et convention de finalisation du projet avec les EPCI
 - Rapport d'activité 2022 du délégataire de service public
4. Budget
 - Approbation des comptes de gestion / comptes administratifs 2022
 - Budgets supplémentaires 2023
 - Passage du budget principal et du budget annexe RUHD au référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024
5. Ressources Humaines
 - Modifications du tableau des effectifs
 - Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel : habilitation donnée au CdG 35
 - Protection sociale complémentaire : habilitation donnée au CdG 35
6. Désignations
 - Désignation d'un représentant à l'assemblée générale du GIP SIB
 - Désignation d'un représentant à l'association Open Data France

Comité syndical du 20 juin 2023

2

PV du Comité syndical du 13 décembre 2022

- Adoption du procès verbal du Comité syndical du 13 décembre 2022
 - Envoyé le 19 janvier 2023

Comité syndical du 20 juin 2023

3

Après en avoir délibéré, le Procès-verbal du Comité syndical du 13 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Le Président invite Muriel Chabert, Directrice Modernisation des Administrations et Services Numériques, à présenter l'actualité des services numériques mutualisés.

1. Modernisation des administrations et services numériques

- Convention Mégalis Bretagne / GIP SIB développements plateforme de services – Avenant n°1
- Convention Mégalis Bretagne / GIP SIB accompagnement à la cybersécurité – Avenant n°1
- Arrêt du service de conciergerie visioconférence mutualisée au 31/12/2023

1. Modernisation des administrations et Services Numériques

Convention Mégalis Bretagne / GIP SIB développements plateforme de services - Avenant n°1

- Répondre aux besoins d'évolutions des services proposés dans le bouquet
 - **Evolution du service de gestion des identités et SSO :**
 - Evolutions fonctionnelles du socle d'identités MyEC3
 - Evolutions fonctionnelles du module provisionning
 - Mise en œuvre de la synchronisation des comptes entre MyEc3 et le service de convocation des élus - idelibRE
 - **Evolution des composants Opendata**
 - Evolutions fonctionnelles de la marque-blanc de la publication des Actes
 - **Réalisation d'une étude de montée en charge** du service Pastell dans le cadre de l'archivage des marchés publics
 - **Accompagnement à la réalisation de l'agrément DGCL** sur le service S²LOW, pour l'envoi des actes au contrôle de légalité, et l'agrément DGFIP pour l'envoi des flux comptables.
- Pour chaque évolution, une contribution financière pour le Syndicat mixte est définie.

1.Modernisation des administrations et Services Numériques

Convention Mégalis Bretagne / GIP SIB développements plateforme de
services - Avenant n°1



Services concernés par les évolutions	Contribution Mégalis	Contribution SIB
Socle MYEC3	14 421 €	3 270 €
Module provisionning des comptes utilisateurs	7 800 €	2 180 €
Création des comptes sur le service idelibRE	3 900 €	1 090 €
Opendata - Marque-blanc Actes	8 346 €	1 090 €
Pastell - Etude montée en charge pour l'archivage des marchés	3 250 €	1 090 €
Tiers de télétransmission - Agrément DGCL	5 200 €	

Il est proposé :

- **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant n°1 à la Convention d'application entre Mégalis Bretagne et le GIP SIB pour les développements effectués sur la plateforme de services Mégalis Bretagne.

Comité syndical du 20 juin 2023

6

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Le Président à signer l'avenant n°1 à la convention d'application entre Mégalis Bretagne et le GIP SIB pour les développements effectués sur la plateforme de services Mégalis Bretagne.

1.Modernisation des administrations et Services Numériques

Convention Mégalis Bretagne / GIP SIB accompagnement à la cybersécurité - Avenant n°1



Le projet d'avenant n°1 a pour objet de prendre en compte :

- les retours d'expérience suite aux premiers accompagnements réalisés,
 - l'évolution du périmètre des services sur l'accompagnement des collectivités à la cybersécurité, suite à l'obtention d'une subvention de l'ANSSI
- Avec :
- L'accès possible jusqu'au 31 décembre 2024 aux modules e-learning et à la solution de phishing.
 - L'ajout d'une solution de coffre-fort de mots de passe dans l'offre d'accompagnement.
 - Un ajustement des prestations réalisées par chaque partenaire suite aux premiers accompagnements et des évolutions apportées sur l'offre de services ;
 - L'ajout d'une annexe RGPD ;
 - La modification des contributions financières du Syndicat mixte ;

Comité syndical du 20 juin 2023

7

1.Modernisation des administrations et Services Numériques

Convention Mégalis Bretagne / GIP SIB accompagnement à la cybersécurité - Avenant n°1



Le GIP SIB prend à sa charge les coûts internes suivants :

Gestion de projet technique	10 000 €
Coordination, chefferie de projet et étude d'opportunité technico-organisationnelle des outils	30 000 €

Dans ce cadre, il est convenu que la contribution MEGALIS est définie comme suit :

	Contribution MEGALIS nette de taxes
Phase initialisation des parcours	89 500 €

	Contribution annuelle MEGALIS nette de taxes
Phase d'exploitation	18 000 €
	22€ / an / utilisateur du coffre-fort

	Contribution MEGALIS par parcours nette de taxes
Parcours 1 Cyber Sensibilisation	800 €
Parcours 2 Cyber Sensibilisation Enrichi	2 000 €

Comité syndical du 20 juin 2023

8

Il est proposé :

- **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant n°1 à la Convention d'application entre Mégalis Bretagne et le GIP SIB pour l'accompagnement à la cybersécurité des collectivités bretonnes.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Le Président à signer l'avenant n°1 à la convention d'application entre Mégalis Bretagne et le GIP SIB pour l'accompagnement à la cybersécurité des collectivités bretonnes.

1.Modernisation des administrations et Services Numériques

Information sur le baromètre régional sur la Cybersécurité



- 409 dont exploitables 269
- Contribution des partenaires
 - Ordre des experts comptables : 21
 - Clusir : 28
 - Club ETI : 18
 - **Mégalis: 163**
- Analyses en cours des résultats
 - avec consolidation et recoupement = BDI/CR CSIRT
 - Par chaque partenaire sur ses résultats.

Comité syndical du 20 juin 2023

10

1.Modernisation des administrations et Services Numériques

Information sur le baromètre régional sur la Cybersécurité

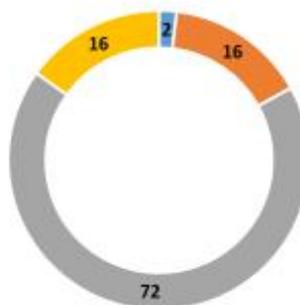


Mise à jour des serveurs

Perception de la menace cyber



106 entités ont fait face à un incident cyber



- Par des sites web exposés sur Internet mal configurés
- Par l'exploitation de vulnérabilités de systèmes d'information (ex. serveurs VPN) exposés sur Internet
- Par la messagerie via l'hameçonnage
- Par le vol ou la récupération de credentials (couples Identifiants/mots de passe) légitimes notamment par des services en ligne ayant subi des cyberattaques

Comité syndical du 20 juin 2023

11

1. Modernisation des administrations et Services Numériques

Arrêt du service de conciergerie visioconférence mutualisée au 31/12/2023



- Fin 2022, 20 entités étaient adhérentes au service mutualisé de visioconférence (incluant un service de visio IP, webconférence et conciergerie).
- Sur le T1 2023,
 - 15 entités ont utilisé le service
 - 2 avec usage régulier quotidien
 - 4 avec un usage hebdomadaire
 - 4 avec un usage ponctuel
 - 5 uniquement au mois de janvier
 - 5 entités ont demandé la résiliation de leur adhésion
- Les usages de la visioconférence ont fortement évolué et de nouveaux outils ont été déployés dans les collectivités.
- La mutualisation sur un service tel que proposé aujourd'hui n'est plus adaptée.
- Le service est financé par les contributions des adhérents au service et le nombre d'adhérents ne permet pas de couvrir les coûts du service.

Le Président invite Jean-Yves Vern, Directeur du Pôle Gestion des Systèmes d'Information, à présenter l'actualité des projets coopératifs.



2. Projets coopératifs

- Service Autorisations du Droit du Sol (ADS) : conventions d'accès
- Centrale d'achat Cartes KorriGo : intégration des postes d'émission de cartes
- Convention d'application KorriGo Services avec la Région Bretagne

- Un nouveau marché a été passé avec la société Opéris pour 4 ans à compter du 3 juillet prochain
- Les nouveaux tarifs et nouveaux services intégrés à ce marché nécessitent une mise à jour de la convention d'adhésion
- **Il est proposé :**
 - D'APPROUVER** la nouvelle convention d'adhésion
 - D'AUTORISER** le Président à signer les conventions

Lionel Jouneau, Délégué titulaire de Redon Agglomération, s'interroge sur l'existence de connecteurs avec des plateformes tierces (exemple des architectes) pour le service ADS.

Jean-Yves Vern, Directeur du Pôle Gestion des Systèmes d'Information, propose d'organiser un échange avec l'éditeur pour connaître sa position sur ces développements.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la nouvelle convention d'adhésion relative au service Autorisations du Droit des Sols (ADS) ;
- **D'AUTORISER** Le Président à signer les conventions avec les collectivités adhérentes.

- Le poste d'émission de cartes KorriGo est un équipement qui permet de réaliser des cartes KorriGo
- Les travaux sur sa conception et son développement sont en cours d'achèvement. Il convient maintenant de permettre à toutes les collectivités bretonnes qui le souhaitent de s'en équiper dans le cadre de projets qui mettraient en œuvre la carte KorriGo et plus particulièrement tous les projets non liés aux services de Transport et de Mobilité tels que médiathèques, piscines, services de contrôle d'accès, services de vie scolaire ou de la petite enfance, etc.
- La mise à disposition se fera au travers de la **centrale d'achat** déjà mise en place pour la fourniture de cartes et d'étuis, et d'un accompagnement des collectivités qui reste à structurer.

- Deux modèles seront proposés avec une assistance et maintenance sur 3 ans :
 - Le PEC complet (ordinateur, imprimante de cartes, lecteur, ...) : 2850 €HT
 - Le PEC sans l'ordinateur qui sera alors fourni par la collectivité : 1850 €HT
- **Il est proposé :**
 - D'APPROUVER** l'intégration du PEC à la centrale d'achat KorriGo
 - D'APPROUVER** les termes de la convention d'adhésion à la centrale d'achat Cartes KorriGo
 - D'AUTORISER** le Président à signer la convention

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.

- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'intégration du Poste d'Emission de Cartes (PEC) à la centrale d'achat KorriGo ;
- **D'APPROUVER** les termes de la convention d'adhésion à la centrale d'achat Cartes KorriGo ;
- **D'AUTORISER** Le Président à signer la convention.

Projets coopératifs Convention d'application KorriGo Services avec la Région Bretagne



- Une convention d'application doit être validée et signée entre la Région et le Syndicat mixte tous les ans. Cette convention a pour objet de faire le bilan financier de l'année précédente, de définir les missions confiées à Mégalis Bretagne pour l'année concernée et de préciser le budget prévisionnel associé.

- Bilan financier 2022

Montant Prévisionnel	Montant réalisé
254 520,87 €	219 982,96 €

- Prévisionnel 2023 avec des missions et effectifs similaires à ceux de 2022 :

	2023 (estimation)
Moyens Humains	49 514 €
Frais de structure	29 007 €
Achats de prestations	145 075 €
TOTAL	223 596 €

- **Il est proposé :**

- D'APPROUVER** les termes de la convention d'application KorriGo Services 2023 avec la Région Bretagne
- D'AUTORISER** le Président à signer la convention

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention d'application KorriGo Services 2023 avec la Région Bretagne ;
- **D'AUTORISER** Le Président à signer la convention.

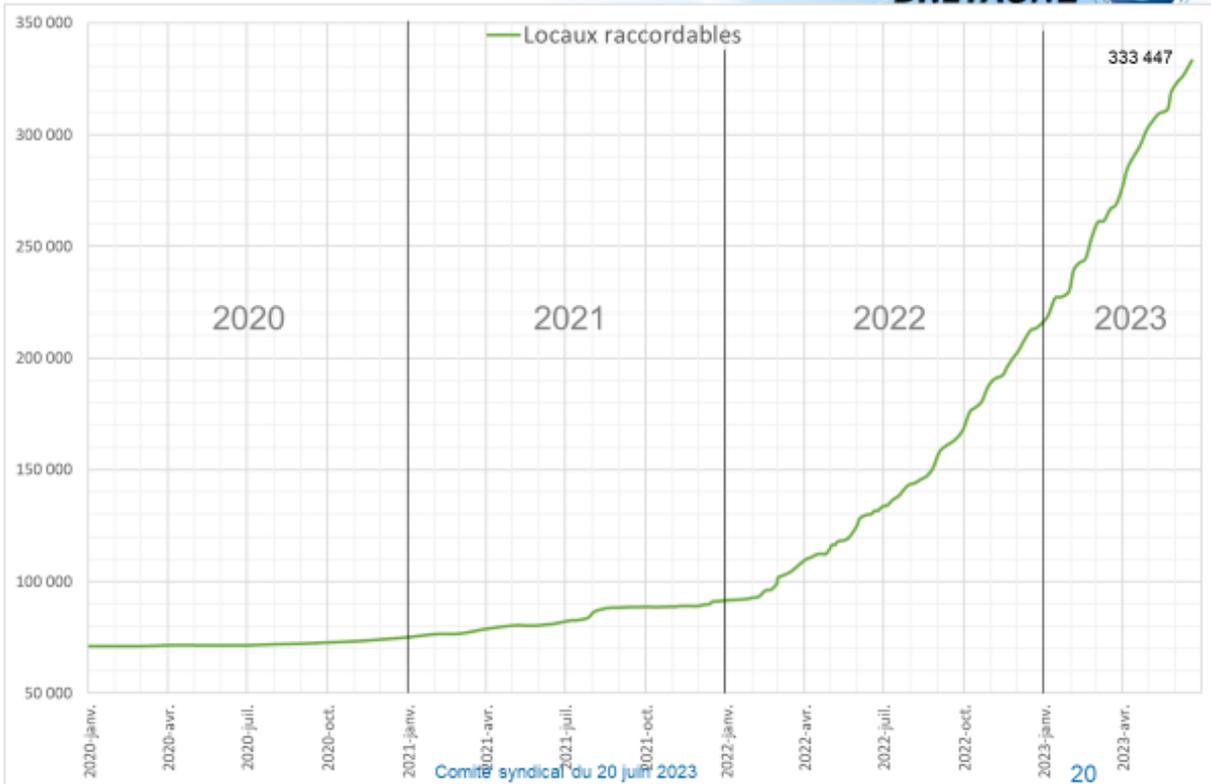
Le Président invite Thomas Renault, Directeur du Projet Bretagne Très Haut Débit, à présenter l'actualité du projet BTHD.

3. Bretagne Très Haut Débit

- Etat d'avancement du projet
- Etat d'avancement de la clause sociale dans les marchés liés au projet
- Etude sur la connectivité des îles – Prochaines étapes
- Actualisation du plan de déploiement et convention de finalisation du projet avec les EPCI
- Rapport d'activité 2022 du délégataire de service public

Etat d'avancement du projet

Evolution des locaux raccordables depuis janvier 2020



Evolution des locaux construits depuis octobre 2021



Comité syndical du 20 juin 2023

21

- Locaux raccordables : 333 447 (au 19/6/23)
 - +57 % par rapport au dernier comité syndical

Dpt	Taux
22	41,3%
29	40,5%
35	42,2%
56	35,9%

- Taux commercialisation moyen : 40,2%



Comité syndical du 20 juin 2023

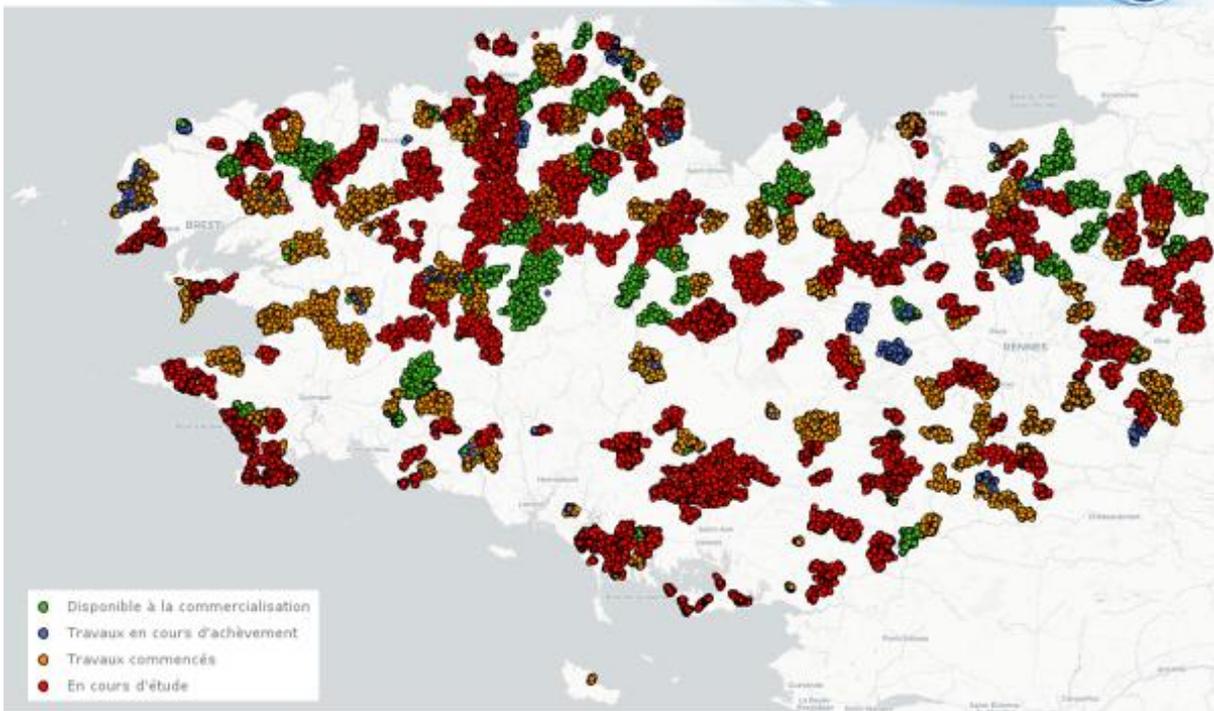
22

126 nouvelles communes ouvertes à la commercialisation depuis janvier

Janvier	Février	Mars	Mars (suite)	Avril	Mai	Juin	Juillet
Le Vieux-Marché (22)	Le Hinglé (22)	Domloup (35)	Guenroc (22)	Taulé (29)	Guitcan (29)	Ruca (22)	Landévant (56)
Plounévez-Moëdec (22)	Trévron (22)	Châteaugiron (35)	Guitté (22)	St-Sulpice-des-Landes (35)	Billé (35)	Plancoët (22)	Chatelaudren Plousgat (22)
Broons (22)	La Noë-Blanche (35)	Tréguidel (22)	Calanhet (22)	Plouharnel (56)	Parcé (35)	Bannalec (29)	Bringolo (22)
Trémeur (22)	Louarnec (22)	Péguien (22)	Plourach (22)	Le Vivier-sur-Mer (35)	Bon-Repos-sur-Blavet (22)	St-Maudéz (22)	St-Jean-Kerdaniel (22)
Plouyé (29)	Noyal (22)	Lanvollon (22)	Plusquellec (22)	Tréflex (29)	Lannebert (22)	St-Michel-de-Piélan (22)	Plovan (29)
Huelgoat (29)	Loperhet (29)	Beaussais-sur-Mer (22)	Lohuec (22)	Plounévez-Lochrist (29)	Goudelin (22)	Piélan-la-Petit (22)	Plozévet (29)
Berrien (29)	Bazouges-la-Pérouse (35)	Le Châtelier (35)	St-Maden (22)	Mont-Dol (35)	Sérent (56)	Braspars (29)	Pouldreuzic (29)
Plumelec (56)	Monteneuf (56)	Arzal (56)	Kernilis (29)	Pleubian (22)	St-Marcel (56)	Lannédem (29)	St-Lormel (22)
Pont-Aven (29)	St-Malo-de-Beignon (56)	Marzan (56)	Lampaul-Pouldalmezeau (29)	Lanmodéz (22)	St-Thégonnec-Loc-Eguiner (22)	St-Rivoal (29)	Roz-Landrieux (35)
Lanfals (22)		St-Thurial (35)	Bubry (56)	Péchéstel (35)	Botmeur (22)	Le Merzer (22)	
		Polley (35)	Pire Chance (35)	Plorec-sur-Arguenon (22)	Plounéour-Ménez (22)	St-Gildas-de-Rhuys (56)	
		Villamée (35)	Briec (29)	Bourseul (22)	Quintenic (22)	Le Petit-Fougeray (35)	
		Moubezre (22)	Domagné (35)	Loomaria-Plouzané (29)	St-Denoual (22)	Mumellau Bleuzy (56)	
		Noyal-sur-Vilaine (35)	Tréméven (22)	Prat (22)	Kervignac (56)	Crevin (35)	
		La Chapelle-Blanche (22)	Le Fauoët (22)	Covan (22)	Merdrignac (22)	St-Agathon (22)	
		St-Jouan-de-Tils (22)	Luitre Domplierre (35)	Mantallot (22)	Malansac	Ploumagoar (22)	
			Fleurigné (35)	Pluzinet (22)	Rochefort-en-Terre (56)	Loomélar (29)	
			Pleurtruit (35)	Berhet (22)	Puherlin (56)	Lampaul-Guimiliau (29)	
			La Chapelle-Neuve (22)		Peumerit (29)	Loc-Eguiner (29)	
			Collac (22)		Taupont (56)	Ploumilliau (22)	
					Pluvigner (56)	Trédrez-Loquêmeau (22)	
					Canihuel (22)	Plumeur-Bodu (22)	
					Colpo (56)		

140 en 2022

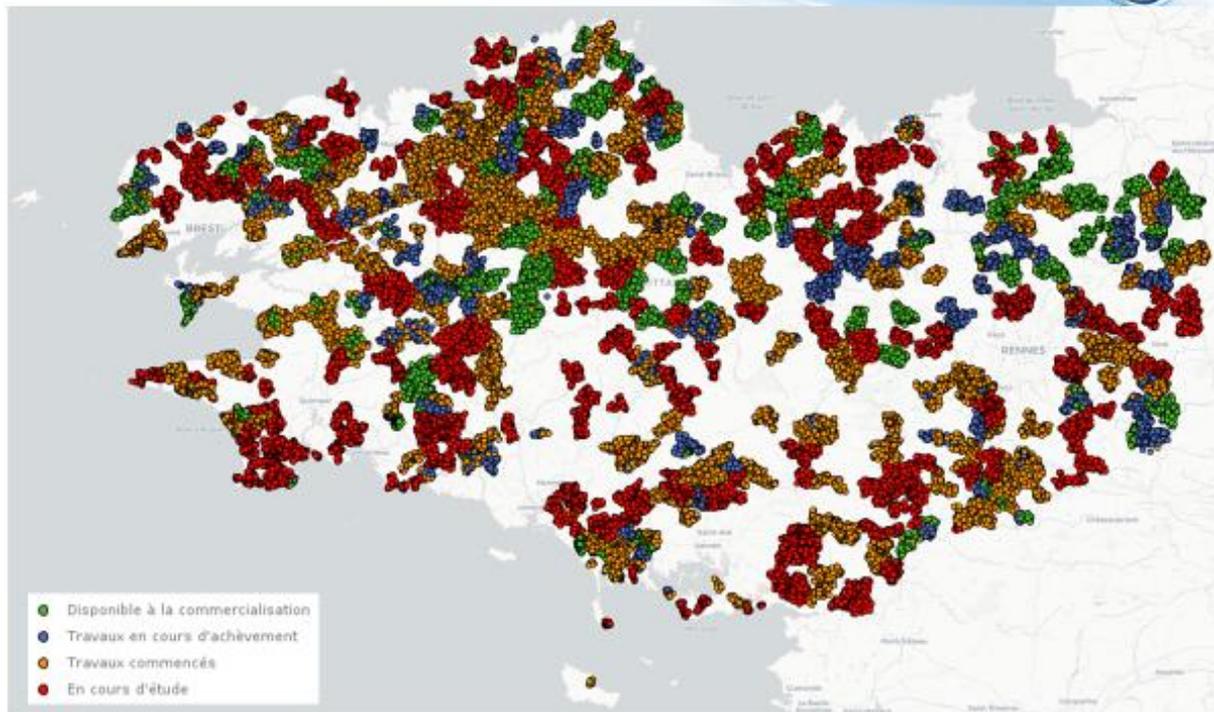
Bretagne Très Haut Débit Avancement juin 2021



Comité syndical du 20 juin 2023

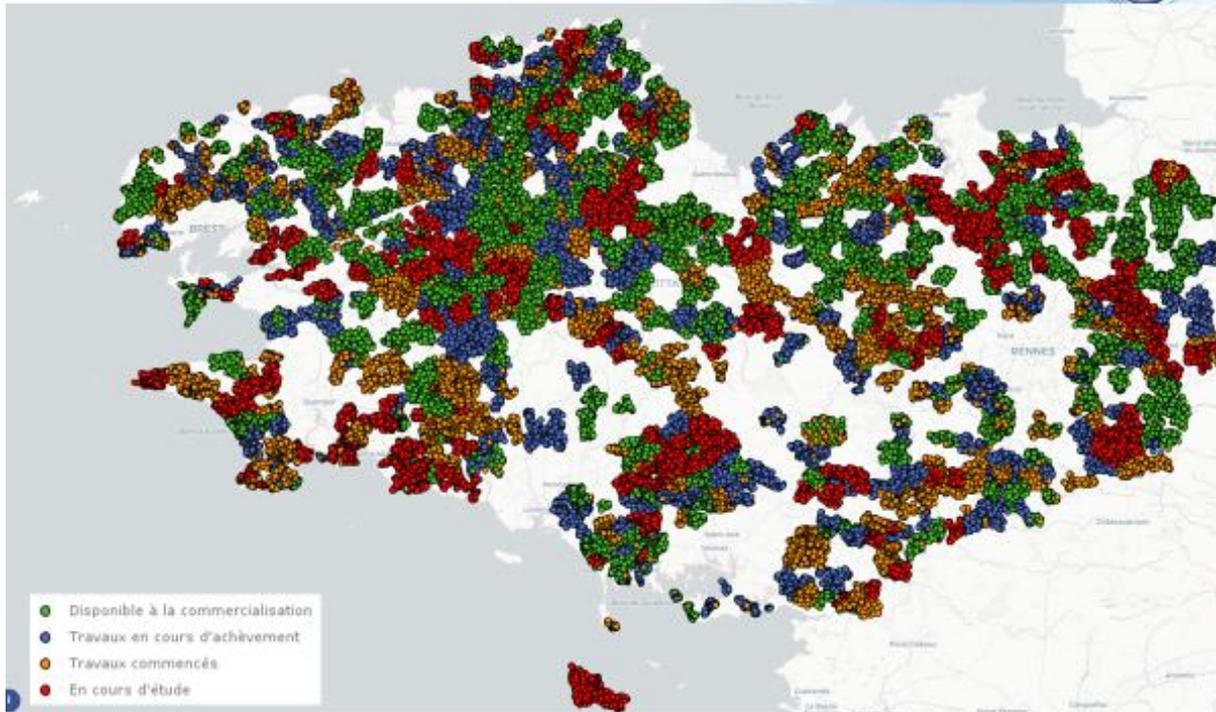
24

Bretagne Très Haut Débit Avancement juin 2022



Comité syndical du 20 juin 2023

25



Comité syndical du 20 juin 2023

26

Zoom sur reste à faire Phase 1 - Tranche 2

Comité syndical du 20 juin 2023

27

Etat des zones de la Phase 1 Tranche 2

- 113 zones de déploiement
- 92 sont terminées (81%) : l'entreprise a terminé son déploiement et a demandé la réception finale
 - Il peut cependant rester des opérations de réception ou des réserves à lever
- Sur les 21 restantes
 - 3 zones devraient être terminées en juin
 - 7 en juillet
 - 1 en aout
 - 8 en septembre
 - Dinan et Dinard en décembre
- Cf répartition par département dans les diapositives suivantes selon les projections faites par les entreprises de travaux

Comité syndical du 20 juin 2023

28

Etat des zones de la Phase 1 Tranche 2 - 22

Code	NOM	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
01051	SAINT-JUVAT_SAINTE-ANDRE-DES-EAUX							
01053	LA MALHOURE_PENGUILY							
01054	SAINT-GILDAS_LE LESLAY_LE FOEIL							
01055	LE BODEO_ALLINEUC							
01056	GRACE-UZEL_SAINTE-HERVE							
01058	SAINT-LAURENT_LANDEBAERON_BEGARD							
01062	KERBORS_TREDARZEC							
01065	LA BOUILLIE							
01067	BREHAND							
01070	DOLO							
01072	LANLOUP							
01073	LANTIC							
01074	LOSCOUET-SUR-MEU							
01076	MOUSTERU							
01078	SAINT-ADRIEN							
01079	SAINT-CARREUC							
01081	TREGROM							
01082	TREVEVEUC							
01148	BULAT-PESTIVIEN							
01156	PONT-MELVEZ							
11050	EREAC_MERILLAC_SAINTE-LAINEUC							
11063	TREMEL_PLUFUR_PLOUNERIN_LANVELLEC_LOGUIVY-PLOUGRAS							
21050	EREAC_MERILLAC_SAINTE-LAINEUC							
31063	TREMEL_PLUFUR_PLOUNERIN_LANVELLEC_LOGUIVY-PLOUGRAS							
11060	LANNIBERT_GOUDELIN_LE MERZER							
21063	TREMEL_PLUFUR_PLOUNERIN_LANVELLEC_LOGUIVY-PLOUGRAS							
01049	LANGAST_PLESSALA_SAINTE-GILLES-DU-MENE	2100						
01059	CAMLEZ_COATREVEN_LANGOAT		119					
01061	PAIMPOL_KERFOT		354					
01069	DINAN				5000		3000	
01075	LOUDEAC				600			
11057	PEUMEURIT-QUINTIN_LANRIVAIN_CANIHUEL	385			376			
21057	PEUMEURIT-QUINTIN_LANRIVAIN_CANIHUEL				30			
21060	LANNIBERT_GOUDELIN_LE MERZER				600			

Terminées

Livraison partielle

Livraison finale

Comité syndical du 20 juin 2023

29

Etat des zones de la Phase 1 Tranche 2 - 29

Code	NOM	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
01033	LANDERNEAU							
01036	PLOMODIERN_PLOEVEN							
01037	EDERN_BRIEC							
01038	CHATEAULIN_SAINTE-COULITZ							
01040	QUIMPERLE_REDENE_MELLAC							
01109	CROZON							
01110	HANVEC_SAINTE-ÉLOY							
01111	LANMEUR							
01112	LOCTUDY							
01113	POULLAN-SUR-MER							
01114	PLEYBEN							
01115	PLOUGERNEAU							
01118	RIEC-SUR-BELON							
01119	ROSPORDEN							
01120	SAINTE-GOAZEC_LAZ							
01121	GUICLAN							
01122	SCAER							
01141	MOTREFF_SAINTE-HERNIN							
11032	PLOUARZEL_PLOURIN_LANILDUT_BRELES							
11034	PLOUNEOUR-MENEZ_COMMANA_BOTMEUR_BRENNILIS							
11035	PEUMERIT_PLOVAN_TREOGAT_TREGUENNEC							
21032	PLOUARZEL_PLOURIN_LANILDUT_BRELES							
21034	PLOUNEOUR-MENEZ_COMMANA_BOTMEUR_BRENNILIS							
21035	PEUMERIT_PLOVAN_TREOGAT_TREGUENNEC							
21039	CLEDEN-POHER_KERGLOFF							
01117	PONT-L'ABBE_PLOUNEOUR-LANVERN							
01116	LANHOUARNEAU_PLOUNEVEZ-LOCHRIST							
11039	CLEDEN-POHER_KERGLOFF							
31035	PEUMERIT_PLOVAN_TREOGAT_TREGUENNEC					72		

Comité syndical du 20 juin 2023

30

Etat des zones de la Phase 1 Tranche 2 - 35

Code	NOM	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
01046	LIFFRE_LA BOUËRIÈRE							
01083	BAGUER-MORVAN							
01084	COMBOURG							
01085	CORNILLE_SAINTE-AUBIN-DES-LANDES							
01087	DOL-DE-BRETAGNE_BAGUER-PICAN							
01090	AMANLIS							
01091	ERCE-PRES-LIFFRE_LIFFRE							
01093	RANNEE_DROUGES_MOUSSE_ARBRISSEL							
01094	SAINTE-PIERRE-DE-PLESGUEN							
01095	TINTENIAC							
01123	BAIN-DE-BRETAGNE_PLECHATEL							
01124	BEDEE_PLEUMELEUC							
01125	SAINTE-GEORGES-DE-CHESNE_VENDEL							
01126	BROUALAN_LA BOUSSAC							
01127	GOVEN							
01129	MAURE-DE-BRETAGNE_MERNEL							
01131	MONTAUBAN-DE-BRETAGNE							
01132	GUIPEL							
01133	SAINTE-MALON-SUR-MEL							
01135	SAINTE-MARIE							
01136	SAINTE-HILAIRE-DES-LANDES							
01153	VIEUX-VY							
11043	MESSAC_GRAND-FOUGERAY							
11089	DOMALAIN_VERGEAL							
11128	GURGNEN_GUICHEN							
21043	MESSAC_GRAND-FOUGERAY							
21089	DOMALAIN_VERGEAL							
21128	GURGNEN_GUICHEN							
21044	GUIPRY_SAINTE-MALO-DE-PHILLY_LIEURON							
01045	CRÉVIN_LE PETIT-FOUGERAY	420		289				
01086	DINARD				4500		3300	
01088	DOL-DE-BRETAGNE		535					
01130	MAXENT_TREFFENDEL		88					
01134	PIPRIAC		534					
11044	GUIPRY_SAINTE-MALO-DE-PHILLY_LIEURON				439			

Comité syndical du 20 juin 2023

31

Code	NOM	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
01047	LA TRINITE-PORHOET_MENEAC							
01142	QUESTEMBERT							
01147	ARZON							
01048	MAURON							
01139	BELZ							
01140	CRACH							
01143	PLOUAY							
01145	JOSSELIN							
01146	GUER							
01041	PONTIVY	3000						
01042	PLOERMEL		2578					
01107	MALESTROIT_SAINTE-MARCEL	600						
01138	CARNAC				698			
01144	MERLEVEZ		95					
01155	PALAIS				80			

Extensions de réseaux : mission confiée à THDB

- Traitement des dossiers « anciens » (avant juin 2022) en cours de résorption
- Volume d'études a fortement augmenté
 - 100 études déposées par mois depuis avril (autant que sur toute l'année 2022)
- Les travaux suivent cette tendance à l'accélération
 - 56 chantiers réalisés en mai pour 368 prises
- En prévision de la prolongation de la mission au delà de 2023, un travail d'écriture des engagements sur la durée de THDB sur les volumes et les délais est en cours

■ Au 10 mars 2023

	Somme de Logements cibles	Somme de Logements raccordables	Somme de Raccordables/Cibles
☐ Côtes d'Armor	100206	92781	92,6%
☐ CA Guingamp-Paimpol Agglomération de l'Armor à l'Argoat	6172	5588	90,5%
☐ CA Lannion-Trégor Communauté	15222	14679	96,4%
☐ CA Saint-Brieuc Armor Agglomération	78812	72514	92,0%
☐ Finistère	245504	227746	92,8%
☐ Brest Métropole	138376	131062	94,7%
☐ CA Concarneau Cornouaille Agglomération	16575	15845	95,6%
☐ CA Morlaix Communauté	14925	13965	93,6%
☐ CA Quimper Bretagne Occidentale	64217	55829	86,9%
☐ CC Douarnenez Communauté	11411	11045	96,8%
☐ Ile et Vilaine	410764	371783	90,5%
☐ CA du Pays de Saint Malo	73337	62908	85,8%
☐ CA Fougères Agglomération	15705	13895	88,5%
☐ CA Vitré Communauté	13255	11240	84,8%
☐ Rennes Métropole	308467	283740	92,0%
☐ Morbihan	231256	209289	90,5%
☐ CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération	93465	85238	91,2%
☐ CA Lorient Agglomération	130608	117296	89,8%
☐ CA de la Presqu'île de Guérande - Atlantique	7188	6755	94,0%
Total général	987730	901599	91,3%

+ 0,8%
13/6/22

Comité syndical du 20 juin 2023

Lionel Jouneau, délégué titulaire de Redon Agglomération, s'interroge sur l'application de la Redevance d'Occupation du Domaine Public.

Thomas Renault, Directeur du projet Bretagne Très Haut Débit, précise que dès lors qu'il y a création de génie civil sur le domaine public, il y a paiement d'une redevance. Dans la mesure où le projet réutilise au maximum des infrastructures existantes, ce sont les propriétaires de ces infrastructures qui supportent majoritairement la RODP. Les frais d'exploitation sont pris en charge par le délégataire, une fois les infrastructures reprises en exploitation.

Loïc Godet, délégué titulaire de Roche Aux Fées Communauté, souligne que la coprésence du réseau cuivre et du réseau fibre dans les infrastructures ajoute de la complexité ; il propose de constituer un groupe de travail avec les collectivités volontaires pour approfondir ce dossier.

Maël de Calan, délégué titulaire du Département du Finistère, rappelle que pour tenir le délai de 2026, il faut 26 000 prises construites par mois et souligne que, sur les trois derniers mois, l'objectif est rempli. Il constate néanmoins un décalage depuis le début de l'année avec les prises raccordables et les prises commercialisables. Il s'interroge dès lors sur des problèmes de qualité des prises construites, qui empêcheraient qu'elles deviennent commercialisables. Par ailleurs, dans le Finistère, où la Phase 1 devrait être terminée, il reste environ 3 700 prises à construire par rapport à la base de départ. Enfin, la Phase 2 connaît des retards dans le Finistère.

Le Président précise que les 3 700 prises de la Phase 1 sont des prises dites « gelées » (refus de conventionnement, etc.). Sur la Phase 2, il y a des difficultés, en cours de résolution, de mobilisation d'équipes au sein du groupe Axione pour le département du Finistère. Le Président rappelle par ailleurs que le Finistère reste le 2^e département breton en termes de prises construites depuis le début du projet. Enfin, sur l'objectif des 26 000 prises construites, le Président confirme que l'objectif est atteint et qu'il faut maintenir l'effort. Sur la problématique de la commercialisation, les problèmes de qualité sont marginaux ; il s'agit toujours de questions relatives au système d'information du groupe Orange.

Patrick Malfait, Directeur Général, précise que, pour la Phase 3, le souhait partagé avec Axione et THD Bretagne est de pouvoir faire des livraisons de prises encore plus massives que sur la Phase 2.

Jean-Luc Delaunay, délégué titulaire de Vitré Communauté, s'interroge sur la date de début des travaux pour les communes programmées en 2026.

Thomas Renault répond que les études sur ces zones commenceront au plus tard début 2026, et plutôt fin 2025.

Vincent Alleno, délégué titulaire du Département des Côtes d'Armor, salue la dynamique de construction des derniers mois. Il souhaite également souligner l'efficacité des réunions publiques sur le projet.

Stéphane Perrin-Sarzier, délégué titulaire de la Région Bretagne, confirme l'intérêt de ces réunions publiques et l'intérêt de les programmer en amont du démarchage des opérateurs commerciaux.

Ludovic Coulombel, délégué titulaire du Département d'Ille-et-Vilaine, souligne la nécessité que les maires soient les premiers informés.

Thomas Férec, délégué titulaire de Quimper Bretagne Occidentale, fait part de son constat relatif aux dégradations d'armoires par les opérateurs et leurs sous-traitants.

Thomas Renault précise que l'exploitant a décidé de revenir aux clés triangles pour ouvrir les armoires, ce qui devrait faciliter l'intervention des sous-traitants. Il confirme également que l'exploitant est vigilant sur ce sujet en renforçant les contrôles et en prenant des mesures pour assainir la filière. Il rappelle enfin que la réparation des armoires et le changement de serrures relèvent de la mission de l'exploitant.

Gérard Corrigan, délégué titulaire de Centre Morbihan Communauté, s'interroge sur les découpages réalisés au sein d'une même commune pour la programmation des déploiements.

Le Président rappelle que la programmation a été construite avec les intercommunalités de l'époque.

Annaïck Huchet, déléguée titulaire de la Communauté de communes de Belle-Île-en-Mer, s'interroge sur les process de mise en œuvre des déploiements et le respect de certaines contraintes voulues par les communes.

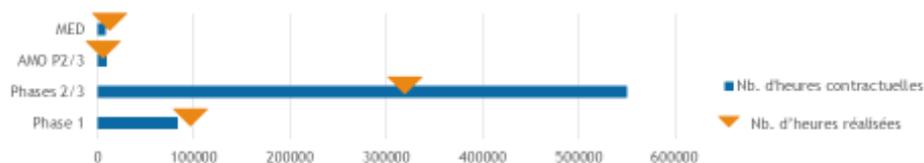
Thomas Renault précise que des réunions techniques sont organisées par l'entreprise Axione avec les communes. Les règlements de voirie sont bien évidemment respectés.

Etat d'avancement de la clause sociale dans les marchés liés au projet

Etat d'avancement de la clause sociale

- Les marchés de travaux, de conception / réalisation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage liés au projet Bretagne Très Haut Débit comportent des clauses sociales, incitant les entreprises titulaires des marchés à former et recruter des personnes éloignées de l'emploi pour réaliser des prestations prévues aux marchés.

	Nb. d'heures contractuelles	Nb. d'heures réalisées	Taux de réalisation
Phase 1	82 500	97 106	118%
Phases 2/3	550 000	310 144	56%
AMO P2/3	9 380	4 564	49%
MED	7 500	7 895	105%



Comité syndical du 20 juin 2023

36

- Sur le marché de conception / réalisation des Phases 2/3 du projet, près de 200 personnes ont d'ores et déjà bénéficié de ce dispositif

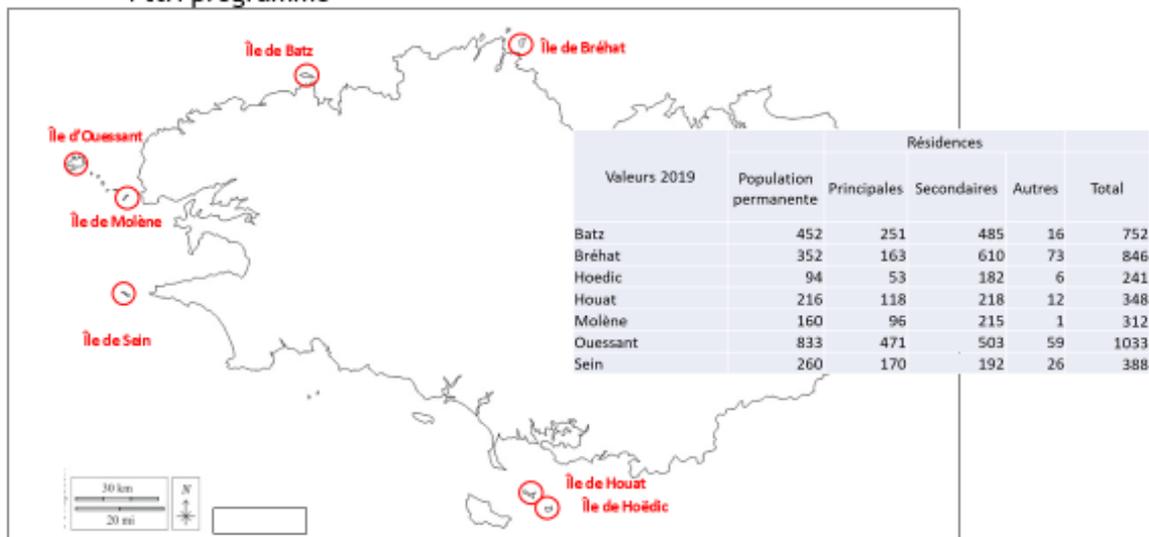
- 56% des contrats offerts aux bénéficiaires sont des contrats pérennes (CDI, CDD, contrat de professionnalisation)

- | Typologie de bénéficiaire | Part |
|---|------|
| Demandeurs d'emploi longue durée | 32% |
| Jeunes de moins de 26 ans | 30% |
| Personnes prises en charge dans le dispositif IAE | 15% |
| Travailleurs handicapés | 11% |
| Bénéficiaires du RSA | 7% |
| Autres | 5% |

- Enfin, pour des métiers encore très largement masculins, 11% des bénéficiaires sont des femmes

Etude sur la connectivité des îles – Prochaines étapes

- Périmètre : îles non privées et habitées - <https://www.iles-du-ponant.com/>
- A part Groix, Belle-Ile-en-mer, Arz et l'île aux Moines, pas de déploiement FttH programmé



Comité syndical du 20 juin 2023

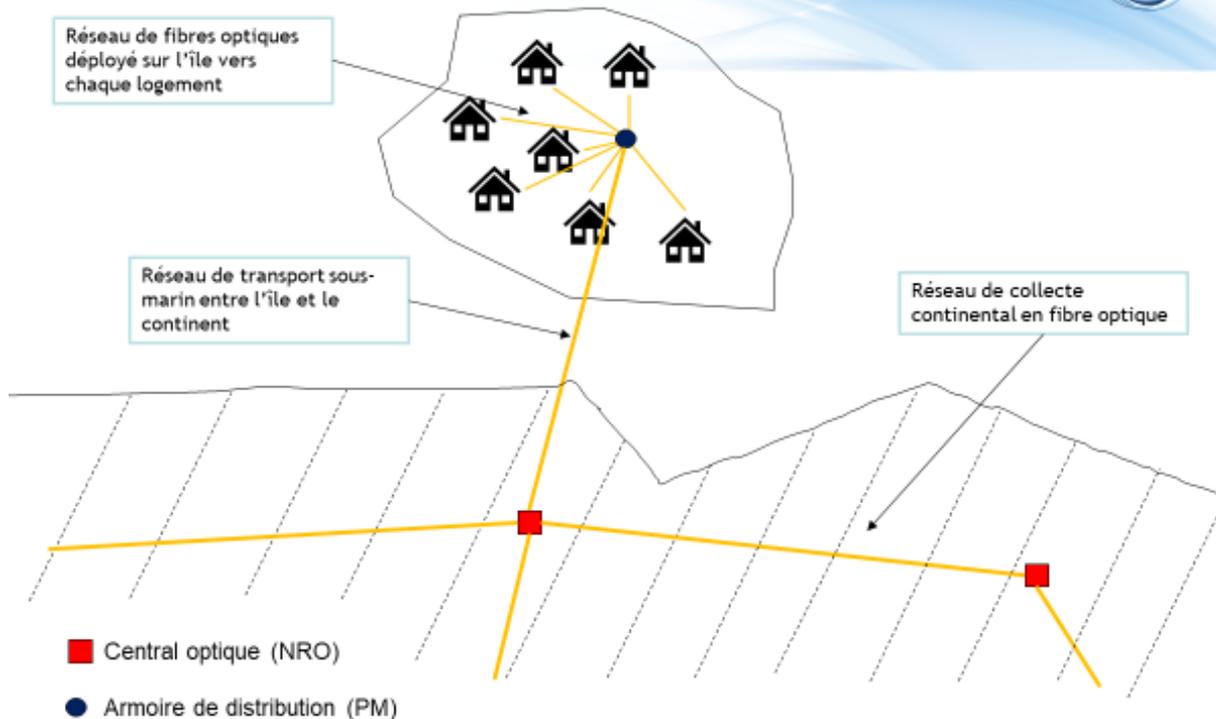
39

- Le besoin de Très Haut Débit « fixe » sur les îles est avéré, la couverture mobile est très variable
- Perspective de l'arrêt du réseau cuivre en 2030
- Les besoins des Glénan sont à traiter par le mobile ou le Wifi
- Le FttH sur les îles sera coûteux à déployer mais pas infaisable
- La problématique technique et économique principale réside dans la nécessité de poser un câble optique sous-marin ou de mettre en place un faisceau hertzien entre les îles et le continent afin de garantir un service à très haut débit
- Le déploiement de câbles sous-marins semble possible pour les îles de Batz et Bréhat : proximité du continent, fonds marins et faibles courants. Le transport optique entre le central (NRO) et les armoires sous répartiteurs optiques (SRO-PM) est déconseillé en hertzien, un câble sous-marin est donc envisageable avec une ingénierie identique à celle mise en place sur le continent.

Comité syndical du 20 juin 2023

40

Principes de déploiement du très haut débit pour les îles reliées au continent en câble sous-marin



Comité syndical du 20 juin 2023

41

Complément d'études sur l'hertzien

- Pour les autres îles, la faisabilité technique et économique de la pose d'un câble sous-marin n'est pas avérée : pas de projet de câble électrique, déploiements complexes, milieu naturel fragile, pêche...
- Il semble donc indispensable d'envisager une technique alternative basée sur une collecte hertzienne pour les îles de Houat, Hoëdic, Molène, Ouessant et Sein.
- Pour obtenir une qualité de service optimale (similaire à la fibre), nécessité de mettre en œuvre : une redondance spatiale (deux antennes à gain important d'environ 1,2 m de diamètre par pylône) et en fréquence (avec des fréquences basses 6 et 8 GHz) avec plusieurs canaux étroits (4 canaux de 28 MHz par exemple), plus résistants aux conditions météorologiques
- La TV est aujourd'hui reçue sur les îles via la TNT avec des niveaux de qualité divers.
- Le passage des flux TV via le faisceau hertzien semble possible et à tester

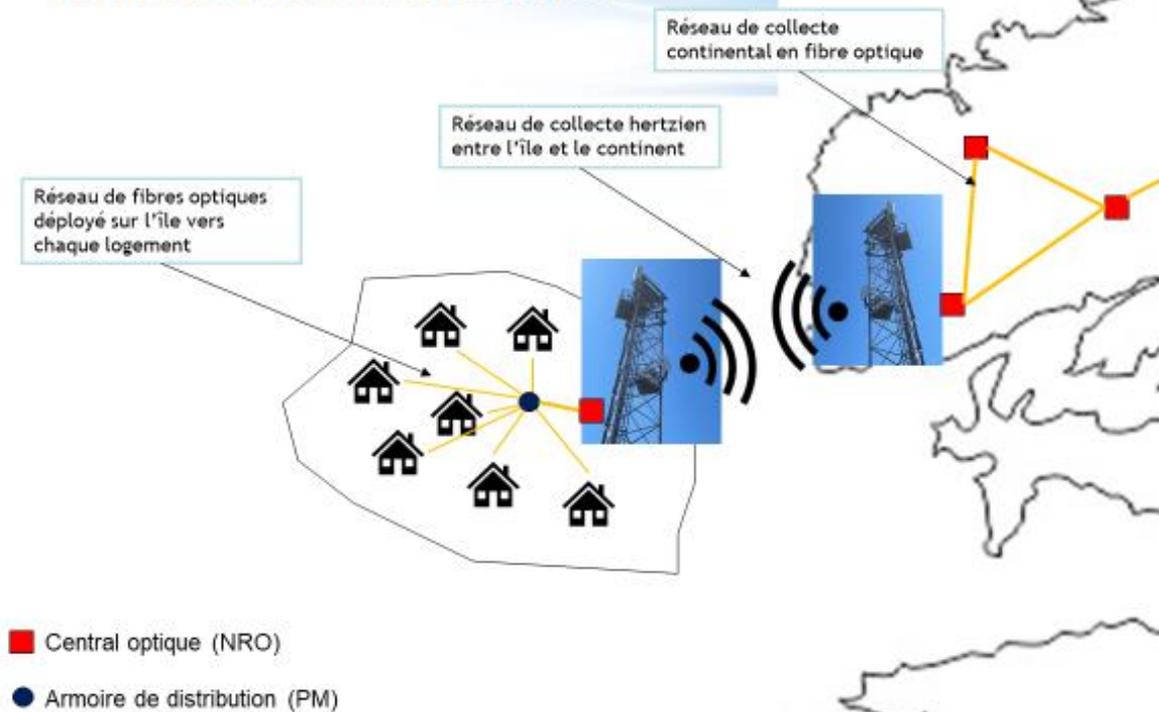
Comité syndical du 20 juin 2023

42

Antenne de faisceau hertzien



Principes de déploiement du très haut débit pour les îles reliées au continent en hertzien



- Consultation menée du 11 mai au 12 juin 2023
- 9 répondants intéressés par le projet
 - Opérateurs/Constructeurs : Orange et Orange Concessions, TDF, Axione, Nomotech, Xankom
 - Équipementiers : Huawei, SIAE
 - Installateurs : Tibco, SPIE
- Faisabilité collecte hertzienne/FttH, utilité de l'expérimentation ?
 - « Avérée », « adaptée », « bonne alternative »
 - Mais « nécessite d'être étudiée », expérimentation « indispensable », « cruciale », « L'intérêt d'une expérimentation résidera dans la démonstration faite à différents fournisseurs d'accès à internet de la viabilité technique de la solution. »
- Participation à l'expérimentation
 - Tous souhaitent être « partenaire » généralement suite à appel d'offres
 - Orange préférerait Sein car la plus complexe à déployer en sous-marin
 - TDF souhaite apporter une valeur ajoutée en apportant du conseil et de l'expertise

- Pose de câbles sous-marins pour Batz et Bréhat
 - Seul Orange intéressé via Orange Marine
- Procédure publique (type « DSP/PPP ») pour les cinq autres îles
 - Tous sont intéressés, « PPP, DSP ou CREM » cités par Nomotech, PPP évoqué par Axione ou Huawei, Orange souhaite l'intégration à la DSP actuelle d'affermage avec un avenant économique + nouveaux marchés de travaux
- Comment commercialiser (activation ?)
 - Activation (au moins au début) pour Nomotech, Axione et TDF. Orange n'y est pas favorable et suggère un « précablage » ciblé.
 - Orange indique « En cas de collecte hertzienne, il est probable que certains opérateurs commerciaux ne viendraient pas dans les îles... un opérateur dédié constitue une solution conceptuellement séduisante mais dont la mise en œuvre opérationnelle se heurterait à de nombreuses difficultés. »
 - Alors qu'Axione considère que cela « pourrait être le modèle le plus adapté pour garantir aux habitants et entreprises un service compétitif, évolutif et durable, indépendant des stratégies de commercialisation des opérateurs de détail. »

■ En synthèse :

- Trois industriels des réseaux publics intéressés par le projet (Axione, Orange et TDF)
- Orange cependant moins favorable à l'hertzien et défavorable à un réseau « activé »
- Des équipementiers (Huawei et SIAE) et des installateurs ou opérateurs (SPIE, Nomotech, TDF), experts de l'hertzien, semblent confiants sur la faisabilité d'une collecte hertzien des îles
- Une expérimentation jugée indispensable par tous

Plan d'actions proposé

- 1 - Un pilote est proposé sur l'île de Molène (pas de travaux à prévoir sur le pylône existant) pour tester un faisceau hertzien de collecte
 - Vérifier la qualité de service du faisceau hertzien dans les conditions réelles
 - Vérifier la qualité du service Internet + TV via un opérateur sur quelques utilisateurs comme par exemple la mairie
 - L'investissement et les résultats pourront être cédés à un futur partenaire industriel qui réaliserait le déploiement complet sur les 5 îles (Ouessant, Molène, Sein, Houat et Hoëdic)
 - Cahier des charges à écrire pour lancement de la consultation à l'automne
 - Déroulement de l'expérimentation sur 2024
 - Coût estimé à 150k€

- 2 - Préparation des marchés d'études pour la faisabilité et l'obtention des autorisations pour le déploiement de câbles sous marins vers Batz et Bréhat
Démarrage des études fin 2023 pour au moins un an, y compris rédaction des marchés de travaux pour la pose des câbles
 - Fabrication et pose des câbles terminées pour fin 2025 début 2026
 - Etude et déploiement FttH en parallèle sur 2025
 - Coût estimé à 6 M€ pour les deux câbles
 - Ajout de 1,4 M€ pour le déploiement du FttH sur Batz et Bréhat

- 3 - Préparation d'une procédure globale comprenant la conception, la réalisation, la maintenance et la commercialisation du FttH et des faisceaux hertziens entre le continent et les îles de Ouessant, Molène, Sein, Houat et Hoëdic.
 - Estimation à 6 M€ faisceaux hertziens pour construction et maintenance
 - Estimation à 4 M€ de déploiement FttH sur les 5 îles

- Pour le suivi de ces différents sous-projets Mégalis utilisera des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage

- En parallèle poursuite des recherches de financements nationaux et européens mobilisables

- **Il est proposé :**
 - D'APPROUVER le plan d'action proposé pour le très haut débit sur les îles ;
 - D'AUTORISER le Président à lancer les marchés correspondants d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'études et de travaux.
 - D'AUTORISER les demandes de subventions

Jean-Louis Buannic, délégué titulaire de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud, propose sur ce sujet de s'inspirer des ultra-marins et notamment de la Guadeloupe.

Thomas Renault, Directeur du projet Bretagne Très Haut Débit, confirme que des échanges indirects via l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) ont eu lieu, notamment sur la partie financement et l'éligibilité de financements européens.

Patrick Malfait, Directeur Général, précise que la différence majeure avec l'Outre-Mer réside dans la taille des îles.

Frédéric Texier, délégué titulaire de la Communauté de communes Saint-Méen – Montauban, se demande si ces besoins sur la connectivité fibre ne pourraient pas être mutualisés avec les besoins des opérateurs en matière de 5G.

Le Président répond que le calendrier de déploiement sur les îles serait alors fonction du calendrier de déploiement de la 5G, que les collectivités ne maîtrisent pas.

Benoît Michot, délégué titulaire de Liffré Cormier Communauté, précise que sur Groix, le câble sous-marin est mutualisé entre Orange et Enedis.

Le Président confirme que cette solution est adaptée aux îles proches du continent, mais pour les autres, des solutions alternatives doivent être trouvées.

Annaïck Huchet, déléguée titulaire de la Communauté de communes de Belle-Île-en-Mer, souligne le travail réalisé par Mégalis Bretagne pour que les îles du Ponant soient connectées.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le plan d'action pour le très haut débit sur les îles ;
- **D'AUTORISER** le Président à lancer les marchés correspondants d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'études et de travaux ;
- **D'AUTORISER** le Président à faire les demandes de subventions.

Actualisation du plan de déploiement et convention de finalisation du projet avec les EPCI

Actualisation du plan de déploiement

- Le nombre de locaux à rendre raccordables à la fibre optique dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit a connu une croissance de l'ordre de 11% en moyenne par rapport aux chiffres communiqués en 2019

- Les chiffres présentés s'appuient :
 - Pour la phase 1, sur les locaux étudiés et réalisés à date ;
 - Pour la phase 2, sur les études d'exécution validées ;
 - Pour la phase 3, sur les estimations d'Axione basées sur 20% des études réalisées ;
 - Pour les extensions, les simulations n'ont pas évolué : 119 685 locaux financés par les recettes de la DSP.

■ Juin 2023

	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total (hors extensions)
22	71 985	120 790	186 737	379 512
29	79 037	136 376	205 936	421 349
35	55 958	111 362	153 120	320 440
56	56 013	113 401	180 910	350 324
Total	262 993	481 929	726 703	1 471 625

■ Novembre 2019

	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total (hors extensions)
22	68 272	107 096	166 889	342 257
29	74 971	125 380	194 286	394 637
35	51 667	91 519	133 283	276 469
56	54 107	102 087	161 164	317 358
Total	249 017	426 082	655 622	1 330 721

■ Le projet Bretagne Très Haut Débit connaît par ailleurs une évolution de certaines de ses charges, estimée à + 87,8 M€

- Une estimation à la hausse du coût de la Phase 1 Tranche 2 ;
- Une révision des prix dans le cadre des marchés supérieure aux estimations de 2019, due notamment à l'inflation ;
- L'intégration des travaux de transport et de distribution pour raccorder à la fibre optique les îles de Batz, Bréhat, Ouessant, Molène, Sein, Houat et Hoëdic, non prévus dans le projet initial ;
- Des estimations de subventions raccordements versées au délégataire en hausse, compte tenu de l'augmentation du nombre de locaux à raccorder à la fibre optique ;
- Des charges financières liées à l'endettement du Syndicat mixte supérieures aux estimations de 2019, dues à l'augmentation des taux d'intérêt.

	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Extensions	TOTAL (hors extensions)	TOTAL
Nb de locaux	262 993	481 929	726 703	119 685	1 471 625	1 591 310
Travaux	327,5 M€	442,6 M€	594,1 M€	98,0 M€	1 364,2 M€	1 462,2 M€
MOE ou AMO technique	18,8 M€	19,9 M€	22,7 M€		61,4 M€	61,4 M€
Autres investissements (GCBLO, HBNRO, Enedis, etc...)	5,3 M€	9,0 M€	13,9 M€		28,2 M€	28,2 M€
Subventions raccordements	22,9 M€	41,9 M€	63,1 M€	10,4 M€	128 M€	138,3 M€
Charges financières		23,1 M€	34,8 M€		57,9 M€	57,9 M€
TOTAL	374,5 M€	536,5 M€	728,6 M€	108,4 M€	1 639,6 M€	1 748,0 M€

- La convention de finalisation du projet avec les EPCI :
 - détaille, par phase du projet, le montant global à financer, le montant déjà financé et le reste à financer, en fonction du nombre de locaux actualisé
 - prévoit un versement de 3 acomptes de 25% du montant de la convention en 2024, 2025 et 2026 ; et le solde en 2027, à la réception des travaux par le Syndicat mixte
 - Prévoit des appels qui comportent un titre de recette en investissement (98 %) et un titre de recette en fonctionnement (2 %)
 - Déduit les investissements réutilisables des conventions MED2
- Malgré les charges supplémentaires, et compte tenu de l'actualisation du plan de déploiement, **le forfait au local de 308 €** pour la totalité du projet, tel qu'adopté par le Comité syndical du 12 mars 2021, **est garanti**.
- **Il est proposé** :
 - D'AUTORISER** le Président à établir et signer les conventions de financement avec les EPCI relatives à la finalisation du projet Bretagne Très Haut Débit.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.

- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le Président à établir et signer les conventions de financement avec les EPCI relatives à la finalisation du projet Bretagne Très Haut Débit.



Rapport d'activité 2022 du délégataire de service public

- Le rapport annuel 2022 répond à la totalité des obligations légales et contractuelles en matière de rapport annuel.

- Pour autant, pour les prochains Rapports annuels, il serait pertinent que le déléataire transmette :
 - Les biens de retours de la DSP (notamment documentaires) ;
 - Le taux d'occupation du réseau ;
 - La GTR sur le réseau (Garantie de Temps de Rétablissement);
 - Intégrer dans le tableau des traitements des incidents, une colonne avec la durée d'interruption contractuelle ;
 - Les actions commerciales menées au niveau national ;
 - Le catalogue de service en annexe du rapport annuel ;

- Concernant le volet commercial, le nombre de logements raccordés FTTH a augmenté (80 505 logements raccordés actifs (42 948 en 2021) soit un taux de pénétration de près de 37 % (47% en 2021)), avec une croissance de nouveaux logements raccordés de 38%.
- Le nombre de logements raccordables est passé de 91 576 en 2021 à 217 518 en 2022 soit une augmentation de 138%.
- Le nombre de logements couverts a également fortement augmenté, de 78% pour atteindre à fin 2022 510 002.
- Les clients FttE ont augmenté en passant de 12 à 37.
- Organisation de forums commerciaux

- Le nombre total d'incidents est en augmentation (464), en cohérence avec le nombre de clients raccordés.
- Le taux de disponibilité du réseau est néanmoins stable malgré l'augmentation du nombre d'incidents (99,9877% en 2021 et 99,9721% en 2022) et le délai de raccordement respecte globalement les exigences de l'ARCEP.
- Un effort important a été opéré sur le Système d'Information de THDB : ajouts de contrôles métiers, extranet pour incidents et extensions...

- **Le bilan financier de l'exercice 2022 est bon.**
- L'EBE, supérieur de **22 502 k€** par rapport à l'exercice de l'année 2021, s'établit désormais à **45 217 k€**.
 - Ceci est lié à une forte hausse des recettes d'exploitation sur la période qui ont augmenté de **37 856 k€ (+112%)**.
 - Mais cette hausse des recettes d'exploitation a été combinée à la hausse des charges d'exploitation de **15 354 k€ (+140%)**.
- Le Résultat net est en hausse de **10 869 k€** par rapport à l'exercice 2021, cette hausse étant liée principalement à celle des recettes d'exploitation. Le résultat net de l'exercice 2022 s'établit à **20 858 k€**.
- Malgré ce bénéfice, la clause de retour à meilleure fortune ne peut être appliquée sur l'exercice puisque le résultat net cumulé reste inférieur au résultat net cumulé du Business Plan en vigueur.
- En parallèle, les dettes de la société ont fortement augmenté au cours de l'année (**32 491 k€**) et s'établissent désormais à un total de **61 435 k€** à fin 2022.

- Ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux et la Commission de Contrôle Financier de Mégalis Bretagne le vendredi 16 juin 2023
 - Réserve relative au calcul du résultat net

- **Il est proposé :**
 - DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activité 2022 du délégataire de service public.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activité 2022 du délégataire de service public.

Le Président invite Sébastien Dekeyser, Directeur du Pôle Administratif et Financier, à présenter les comptes de gestion / administratifs 2022.

4. Budget

- Approbation des comptes de gestion / comptes administratifs 2022
- Budgets supplémentaires 2023
- Passage du budget principal et du budget annexe RUHD au référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024

Compte administratif 2022 – Budget principal Exécution générale

■ Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement 2022 : 4,79 M€		
Participations statutaires	1,76 M€	37%
Contributions d'accès aux services + visio	1,29 M€	27%
Autres activités	0,83 M€	17%
Divers (remboursement de charges budget annexe...)	0,64 M€	13%
Recettes d'ordre	0,27 M€	6%

Dépenses de fonctionnement 2022 : 4,23 M€		
Masse salariale	1,80 M€	43%
Bouquet de services	0,98 M€	23%
Dépenses d'ordre	0,64 M€	15%
Frais de structure	0,46 M€	11%
Autres activités	0,35 M€	8%

Résultat de fonctionnement 2022 : + 0,56 M€

■ Section d'investissement

Recettes d'investissement 2022 1,09 M€		
Recettes d'ordre	0,64 M€	59%
Subventions France Relance	0,45 M€	41%

Dépenses d'investissement 2022 0,92 M€		
Frais de structure + divers	0,27 M€	29%
Dépenses d'ordre	0,27 M€	29%
Bouquet de services 2020-2024	0,21 M€	23%
Projets coopératifs	0,17 M€	19%

Résultat d'investissement 2022 = + 0,17 M€

Coûts complets – coûts de revient

■ Coût complet =

- Dépenses directes d'investissement et de fonctionnement (développement, hébergement, exploitation, maintenance...) de l'exercice

+

- Dépenses indirectes (moyens humains et frais de structure) nécessaires au fonctionnement de chaque service et projet sur une année donnée.

■ Coût de revient = coût complet d'un service ou d'un projet pour chaque collectivité adhérente / utilisatrice.

Coûts complets – coûts de revient Bouquet de services

	Montant total des dépenses	Nb d'entités utilisatrices	Coût de revient par entité	Coût de revient fonct. par entité	Evolution 2021-2022 (en %)
Bouquet de services Coûts complets	2 401 812,58 €				
Salle des marchés	419 884,59	1 009	416,14 €	374,62 €	+ 9%
Archivage électronique	259 106,48	1 653	156,75 €	148,45 €	- 6%
Portail opendata	249 745,13	1 635	152,75 €	94,11 €	+ 76%
GED Mutualisée	239 166,95	30	7 972,23 €	6 444,18 €	+ 3%
Socle	189 753,84	2 397	79,16 €	76,16 €	+ 16%
Parapheur électronique	156 025,09	521	299,47 €	299,47 €	- 7%
Bus de services	140 663,45	1 848	76,12 €	76,12 €	+ 14%
Formation - Accompagnement	119 481,56	341	350,38 €	350,38 €	- 74%
Tiers de télétransmission ACTES	118 578,57	1 676	70,75 €	70,75 €	- 7%
Accompagnement Cybersécurité	115 091,45	19	6 057,44 €	6 057,44 €	
Service d'échange sécurisé de fichiers	114 357,86	183	624,91 €	624,91 €	- 13%
Tiers de télétransmission PES	106 171,85	1 186	89,52 €	89,52 €	+ 14%
Convocation électronique des élus	95 160,38	361	263,60 €	261,44 €	- 1%
Tiers de télétransmission Factures	76 037,88	222	342,51 €	342,51 €	+ 12%
Mise en œuvre PP2020-2024	2 587,50				

Comité syndical du 20 juin 2023

67

Coûts complets – coûts de revient Services complémentaires + Projets coopératifs

	Montant total des dépenses	Nb d'entités utilisatrices	Coût de revient par entité	Coût de revient fonct. par entité	Evolution 2021-2022 (en %)
Services complémentaires Coûts complets	138 482,73 €				
Conciergerie visioconférence	129 943,77 €	20	6 497,19€	4 747,19 €	+ 26%
Certificats électroniques	8 538,96 €	1452	5,88 €	5,88 €	- 70%

	Montant total des dépenses	Nb d'entités utilisatrices	Coût de revient par entité	Coût de revient fonct. par entité	Evolution 2021-2022 (en %)
Projets coopératifs Coûts complets	624 632,66 €				
Autorisations du Droit des Sols	213 610,07 €	456	468,44 €	300,13 €	+ 3%
KorriGo Multiservices	230 982,49 €	14	16 498,75 €	12 313,03 €	+ 54%
QuestGo	180 040,10 €	82	2 195,61 €	1 765,39 €	- 18%

Comité syndical du 20 juin 2023

68

Compte administratif 2022 – Budget annexe BTHD Exécution générale



■ Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement 2022 : 16,00 M€		
Recettes issues de la DSP	9,35 M€	59%
Recettes d'ordre	4,53 M€	28%
Subvention exploitation FTTH (2%)	1,99 M€	12%
Divers	0,13 M€	1%

Dépenses de fonctionnement 2022 : 14,06 M€		
Exploitation du réseau FTTH	5,95 M€	42%
Dépenses d'ordre	4,94 M€	35%
Masse salariale	1,92 M€	14%
Intérêts de la dette	0,87 M€	6%
Divers	0,38 M€	3%

Résultat de fonctionnement 2022 : + 1,94 M€

Comité syndical du 20 juin 2023

69

Compte administratif 2022 – Budget annexe BTHD Exécution générale



■ Section d'investissement

Recettes investissement 2022 : 242,67 M€		
Subvention investissement FTTH	91,80 M€	38%
Emprunts	80,00 M€	33%
FEDER P1	31,44 M€	13%
FSN P1+P2	30,47 M€	13%
Recettes d'ordre	5,47 M€	2%
Divers	3,49 M€	1%

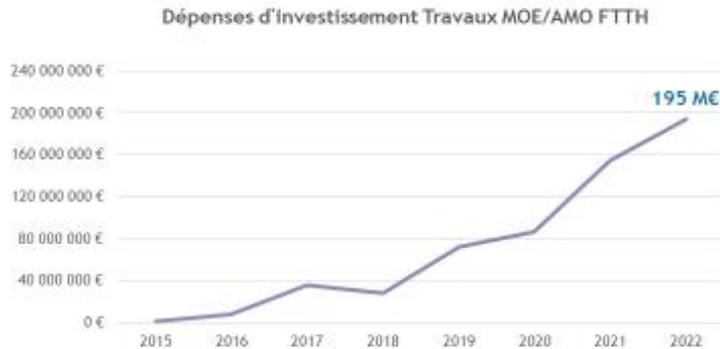
Dépenses investissement 2022 : 210,16 M€		
P2	142,87 M€	68%
P1T2	45,26 M€	22%
AMO	6,52 M€	3%
Dépenses d'ordre	5,07 M€	3%
Subventions raccordements	2,82 M€	1%
Divers (Enedis, HBNRO, etc...)	2,65 M€	1%
MED2	2,28 M€	1%
Remboursement du capital des emprunts	2,04 M€	1%
P3	0,65 M€	0%

Résultat d'investissement 2022 : + 32,51 M€

Comité syndical du 20 juin 2023

70

■ Evolution des dépenses de travaux et maîtrise d'œuvre FTTH (2015-2022)



■ Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement 2022 : 0,88 M€		
Recettes d'ordre	0,39 M€	44%
Convention d'exploitation et de moyens REGION	0,25 M€	28%
Recettes commerciales	0,24 M€	28%

Dépenses de fonctionnement 2022 : 0,89 M€		
Exploitation du réseau	0,48 M€	54%
Dépenses d'ordre	0,39 M€	44%
Masse salariale	0,02 M€	2%

Résultat de fonctionnement 2022 : - 0,01 M€

■ Section d'investissement

Recettes d'investissement 2022 : 1,04 M€		
Fonds de sécurisation Région	0,52 M€	50%
Recettes d'ordre	0,39 M€	37%
Fonds extensions du réseau Région	0,13 M€	13%

■

Dépenses d'investissement 2022 0,92 M€		
Construction du réseau	0,53 M€	58%
Dépenses d'ordre	0,39 M€	42%

Résultat d'investissement 2022 = + 0,12 M€

Le Président quitte la séance et confie la présidence à Stéphane Perrin-Sarzier, Vice-Président.

Résultat de l'exercice 2022	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total sections
Excédent	174 476,90 €	563 397,97 €	737 874,87 €
Déficit			

	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Excédent	2 340 038,15 €	0,00 €	737 874,87 €	3 077 913,02 €
Déficit				

■ Il est proposé :

- D'ARRÊTER et d'APPROUVER, le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2022 tel qu'établi par le comptable public comme présenté

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ARRETER ET D'APPROUVER** le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2022 tel qu'établi par comptable public comme présenté.

Compte administratif 2022 – Budget principal Vote



■ Il est proposé :

- DE CONSTATER** la conformité des résultats du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion ;
- D'ARRETER** le Compte Administratif du budget principal pour l'exercice 2022 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	4 224 770,17 €	921 239,37 €	5 146 009,54 €
Recettes	4 788 168,14 €	1 095 716,27 €	5 883 884,41 €
Résultat n	563 397,97 €	174 476,90	737 874,87
Résultat reporté de l'exercice n-1	817 352,98 €	1 522 685,17 €	2 340 038,15 €
Excédent de clôture à reporter sur n+1	1 380 750,95	1 697 162,07 €	3 077 913,02

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **DE CONSTATER** la conformité des résultats du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion ;
- **D'ARRETER** le Compte Administratif du budget principal pour l'exercice 2022 comme ci-dessus.

Résultat de l'exercice 2022	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total sections
Excédent	32 511 697,48 €	1 939 128,74 €	34 450 826,22 €
Déficit			

	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Excédent	38 338 651,06 €	0,00 €	34 450 826,22 €	72 789 477,28 €
Déficit				

■ **Il est proposé :**

- **D'ARRÊTER** et **d'APPROUVER**, le compte de gestion du budget annexe BTHD pour l'exercice 2022 tel qu'établi par le comptable public comme présenté

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ARRÊTER ET D'APPROUVER** le compte de gestion du budget annexe BTHD pour l'exercice 2022 tel qu'établi par comptable public comme présenté.

■ **Il est proposé :**

- DE CONSTATER** la conformité des résultats du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion.
- D'ARRETER** le Compte Administratif du budget annexe BTHD pour l'exercice 2022 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	14 058 872,71 €	210 159 397,99 €	224 218 270,70 €
Recettes	15 998 001,45 €	242 671 095,47 €	258 669 096,92 €
Résultat n	1 939 128,74€	32 511 697,48€	34 450 826,22€
Résultat reporté de l'exercice n-1	5 211 886,54 €	33 126 764,52 €	38 338 651,06 €
Excédent de clôture à reporter sur n+1	7 151 015,28€	65 638 462,00€	72 789 477,28 €

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **DE CONSTATER** la conformité des résultats du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion ;
- **D'ARRETER** le Compte Administratif du budget annexe BTHD pour l'exercice 2022 comme ci-dessus.

Résultat de l'exercice 2022	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total sections
Excédent	123 986,10 €		123 986,10 €
Déficit		6 403,32 €	6 403,32 €

	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Excédent	8 584,10 €	0,00 €	117 582,78 €	126 166,88 €
Déficit				

■ **Il est proposé :**

- **D'ARRETER** et **d'APPROUVER**, le compte de gestion du budget annexe RUHD pour l'exercice 2022 tel qu'établi par le comptable public comme présenté

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ARRETER ET D'APPROUVER** le compte de gestion du budget annexe RUHD pour l'exercice 2022 tel qu'établi par comptable public comme présenté.

■ **Il est proposé :**

- **DE CONSTATER** la conformité des résultats du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion.
- **D'ARRETER** le Compte Administratif du budget annexe RUHD pour l'exercice 2022 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	887 482,18 €	915 692,74 €	1 803 174,92 €
Recettes	881 078,56 €	1 039 678,84 €	1 920 757,70 €
Résultat n	-6 403,32€	123 986,10€	117 582,78 €
Résultat reporté de l'exercice n-1	8 296,10 €	288,00 €	8 584,10 €
Excédent de clôture à reporter sur n+1	1 892,78€	124 274,10€	126 166,88

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **DE CONSTATER** la conformité des résultats du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion ;
- **D'ARRETER** le Compte Administratif du budget annexe RUHD pour l'exercice 2022 comme ci-dessus.

Le Président reprend la présidence de séance et invite Sébastien Dekeyser, Directeur du Pôle Administratif et Financier, à présenter les budgets supplémentaires 2023.

Budget supplémentaire principal 2023

Chapitre	Article	Libellé	BP	Exécution	Dépenses	Recettes
Equilibre de la section de fonctionnement						
023	023	Virement à la section d'investissement	31 745,00	0,00	+ 1 346 950,95	
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00		+ 1 380 750,95
Remboursement EPCI à la suite d'une double facturation : crédit supplémentaire						
67	678	Autres dépenses exceptionnelles	0,00	3 800,00	+ 3 800,00	
Virement de crédits initialement prévus en investissement à créditer en fonctionnement s'agissant de renouvellement de licences						
05	0518	Autres redevances pour concessions	0,00	30 000,00	+ 30 000,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT					+ 1 380 750,95	+ 1 380 750,95
Equilibre de la section d'investissement						
021	021	Virement de la section de fonctionnement	31 745,00	0,00		+ 1 346 950,95
001	001	Résultat de d'investissement reporté	0,00	0,00		+ 1 697 162,07
23	2315	Installations, matériels et outillages techniques	0,00	0,00	+ 2 619 841,31	
16	1641	Emprunts en euros	358 579,00	0,00		- 358 579,00
Virement de crédits initialement prévus en investissement à créditer en fonctionnement s'agissant de renouvellement de licences						
20	2051	Concessions et droits similaires	111 855,00	81 855,00	- 30 000,00	
Actualisation des cautionnements- loyers bâtiment du syndicat						
27	275	Dépôts et cautionnement versés	0,00	2200,00	+ 2 200,00	
Reports 2022						
20	2031	Frais d'études	0,00	3 345,00	+ 3 345,00	
20	2032	Frais de recherche et de développement	0,00	1 800,00	+ 1 800,00	
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	1 463,00	+ 1 463,00	
23	232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	86 884,71	+ 86 884,71	
TOTAL INVESTISSEMENT					+ 2 685 534,02	+ 2 685 534,02

Comité syndical du 20 juin 2023

80

Budget supplémentaire principal 2023

■ Il est proposé :

- D'ADOPTER le budget supplémentaire du budget principal 2023 comme ci-dessus.
- D'INSCRIRE la somme de 1 380 750,95 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».
- D'INSCRIRE la somme de 1 697 162 ,07 € au compte 001 « Excédent d'investissement reporté ».

Comité syndical du 20 juin 2023

81

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.

- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire du budget principal 2023 ;
- **D'INSCRIRE** la somme de 1 380 750,95 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté »
- **D'INSCRIRE** la somme de 1 697 162,07 € au compte 001 « Excédent d'investissement reporté ».

Budget supplémentaire annexe - BTHD 2023



Chapitre	Article	Libellé	BP	Exécution	Dépenses	Recettes
Virement de crédits sur les recettes de refacturation						
70	70871	Remboursement de frais par la collectivité de rattachement	3 896 970,00	10 000,00		- 3 796 970,00
70	70878	Remboursement de frais par des tiers	0,00	3 796 970,00		+ 3 796 970,00
Recettes exceptionnelles sur l'exercice 2023						
77	778	Autres recettes exceptionnelles	0,00	28 000,00		+ 28 000,00
77	7711	Dédits et pénalités perçus	120 000,00	350 000,00		+ 230 000,00
Recours à l'emprunt sur l'exercice 2023 : intérêts de la dette : revus à l'issue de l'augmentation du livret A						
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 650 000,00	3 709 000,00	+ 1 059 000,00	
66	661121	Intérêts Rattachement des ICNE	10 000,00	540 000,00	+ 530 000,00	
Dépenses exceptionnelles						
67	678	Autres charges exceptionnelles	0,00	32 150,00	+ 32 150,00	
67	6712	Pénalités, amendes...	100 000,00	350 000,00	+ 250 000,00	
67	6718	Autres dépenses sur opérations de gestion	0,00	19 000,00	+ 19 000,00	
Equilibre de la section de fonctionnement						
023	023	Virement à la section d'investissement	5 733 377,16		+ 5 516 465,28	
002	002	Excédent reporté de fonctionnement	0,00	0,00		+ 7 151 015,28
042	0812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation	600,00	3 000,00	+ 2 400,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT					+ 7 409 015,28	+ 7 409 015,28
Recours à l'emprunt sur l'exercice 2023						
16	1641	Emprunts et dettes assimilées	160 388 711,19	88 669 665,80		- 69 188 045,39
16	1641	Emprunts et dettes assimilées	7 200 000,00	9 081 000,00	+ 1 881 000,00	
Rapports de l'exercice 2022						
20	2031	Frais d'études	0,00	36 670,00	+ 36 670,00	
20140001	2153	Installations complexes	0,00	51 611,89	+ 51 611,89	
Equilibre de la section d'investissement						
021	021	Virement à la section de fonctionnement	5 733 377,16			+ 5 516 465,28
001	001	Excédent reporté de la section d'investissement	0,00	0,00		+ 65 638 462,00
041	2315	Installations, matériels et outillages techniques	16 000 000,00	52 500 000,00	+ 36 500 000,00	
041	238	Avances versées sur commande d'immobilisations corporelles	16 000 000,00	52 500 000,00		+ 36 500 000,00
040	4816	Frais d'émission des emprunts	600,00	3 000,00		+ 2400,00
TOTAL INVESTISSEMENT					+ 38 469 281,89	+ 38 469 281,89

Comité syndical du 20 juin 2023

82

■ **Il est proposé :**

- D'ADOPTER** le Budget supplémentaire du budget annexe BTHD 2023 comme ci-dessus.
- D'INSCRIRE** la somme de 7 151 015,28 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».
- D'INSCRIRE** la somme de 65 638 462 ,00 € au compte 001 « Excédent d'investissement reporté ».

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire du budget annexe BTHD 2023 ;
- **D'INSCRIRE** la somme de 7 151 015,28 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté »
- **D'INSCRIRE** la somme de 65 638 462,00 € au compte 001 « Excédent d'investissement reporté ».

Chapitre	Article	Libellé	BP	Exécution	Dépenses	Recettes
Equilibre de la section de fonctionnement						
023	023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00		+ 1 892,78
Ecriture de rattachement : crédit supplémentaire						
012	6215	Personnel lié à la collectivité de rattachement	22 000,00	23 892,78	+ 1 892,78	
TOTAL FONCTIONNEMENT					+ 1 892,78	+ 1 892,78
Equilibre de la section d'investissement						
021	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00		0,00
001	001	Résultat de d'investissement reporté	0,00	0,00		+ 124 274,10
13	1312	Régions	1 004 000,00	879 725,90		-25 159,50
Rapports 2022						
20	2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	99 114,60	+ 99 114,60	
TOTAL INVESTISSEMENT					+ 99 114,60	+ 99 114,60

■ **Il est proposé :**

- D'ADOPTER** le budget supplémentaire du budget annexe RUHD 2023 comme ci-dessus.
- D'INSCRIRE** la somme de 1 892,78 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».
- D'INSCRIRE** la somme de 124 274,10 € au compte 001 « Excédent d'investissement reporté ».

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire du budget annexe RUHD 2023 ;
- **D'INSCRIRE** la somme de 1 892,78 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté »
- **D'INSCRIRE** la somme de 124 274,10 € au compte 001 « Excédent d'investissement reporté ».

- Avis favorable en date du 17/03/2023 du comptable public
- Les règles comptables accompagnant ce passage seront annexées au Règlement Budgétaire et Financier qui fera l'objet d'un vote ultérieur.

- **Il est proposé :**
 - **D'APPLIQUER** la nomenclature M57 à compter de l'exercice 2024 pour le budget principal et pour le budget annexe RUHD.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'APPLIQUER** la nomenclature M57 à compter de l'exercice 2024 pour le budget principal et pour le budget annexe RUHD.

5. Ressources Humaines

- Modifications du tableau des effectifs
- Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel : habilitation donnée au CdG 35
- Protection sociale complémentaire : habilitation donnée au CdG 35

Modifications du tableau des effectifs

■ Création d'un emploi temporaire d'archiviste

Il est proposé :

- D'AUTORISER** le Président du syndicat mixte à recruter un vacataire pour une durée d'1 mois et de le rémunérer suivant les conditions proposées.
- DE FIXER** le niveau de rémunération au 1^{er} échelon sur le grade d'assistant de conservation principal du patrimoine 1^{ère} classe.

■ Modification de l'emploi permanent de chef(fe) de projet développement web

Il est proposé :

- D'AUTORISER** le recrutement d'un agent contractuel sur la base de l'article L332-8 2° en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire,
- DE FIXER** le niveau de rémunération à l'indice majoré 578 (7^{ème} échelon du grade d'Ingénieur).

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.

- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

Pour l'emploi temporaire d'archiviste :

- **D'AUTORISER** le Président à recruter un vacataire pour une durée d'1 mois et de le rémunérer suivant les conditions proposées ;
- **DE FIXER** le niveau de rémunération au 1^{er} échelon sur le grade d'assistant de conservation principal du patrimoine 1^{ère} classe.

Pour l'emploi permanent de chef(fe) de projet développement web :

- **D'AUTORISER** le recrutement d'un agent contractuel sur la base de l'article L332-8 2° en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire ;
- **DE FIXER** le niveau de rémunération à l'indice majoré 578 (7ème échelon du grade d'ingénieur).

Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel : habilitation donnée au CdG 35



■ Risques couverts

- Décès (pour les agents affiliés CNRACL)
- Accidents du travail - Maladies professionnelles
- Incapacités de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel

- Si, au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine, les conditions obtenues ne conviennent pas au Syndicat mixte, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat

■ Il est proposé :

- D'AUTORISER** la Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine à souscrire pour le compte du syndicat mixte des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine à souscrire pour le compte du syndicat mixte des contrats d'assurance auprès d'une entreprise agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Protection sociale complémentaire : habilitation donnée au CdG 35



- Le Syndicat mixte a mis en place, depuis 2015, une participation employeur à la prise en charge des contrats individuels labellisés
- La participation devient obligatoire pour les employeurs territoriaux
 - prévoyance : à compter du 01/01/2025 selon un minimum de 7€ brut / mois
 - santé : à compter du 01/01/2026 selon un minimum de 15€ brut / mois
- Le Centre de Gestion 35 lance une consultation pour un contrat collectif sur le risque prévoyance, dont l'entrée en vigueur est prévue 01/01/2024
- Si, au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine, les conditions obtenues ne conviennent pas au Syndicat mixte, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat

Comité syndical du 20 juin 2023

89

Protection sociale complémentaire : habilitation donnée au CdG 35



- **Il est proposé :**
 - DE RETENIR** la procédure de la convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents, selon la procédure d'appel à concurrence organisée par le CdG35 ;
 - D'ACCORDER** une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhéreront au contrat collectif d'assurance conclu à l'issue de la procédure d'appel à concurrence.

Comité syndical du 20 juin 2023

90

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.

- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **DE RETENIR** la procédure de la convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents, selon la procédure d'appel à concurrence organisée par le CdG35 ;
- **D'ACCORDER** une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhéreront au contrat collectif d'assurance conclu à l'issue de la procédure d'appel à concurrence.



6. Désignations

- Désignation d'un représentant à l'assemblée générale du GIP SIB
- Désignation d'un représentant à l'association Open Data France

- Le Syndicat mixte est adhérent du GIP SIB depuis 2016.

- **Il est proposé :**
 - **DE PROCEDER** à la désignation de Frédéric MARTIN (CD35) comme représentant du Président à l'assemblée générale du GIP SIB.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **DE DESIGNER** Frédéric MARTIN (CD35) comme représentant du Président à l'assemblée générale du GIP SIB.

- Le Syndicat mixte est adhérent de l'association Open Data France depuis 2017.

- **Il est proposé :**
 - **DE PROCEDER** à la désignation de Yannick BRE (Montfort Communauté) comme représentant du Président à l'association Open Data France.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

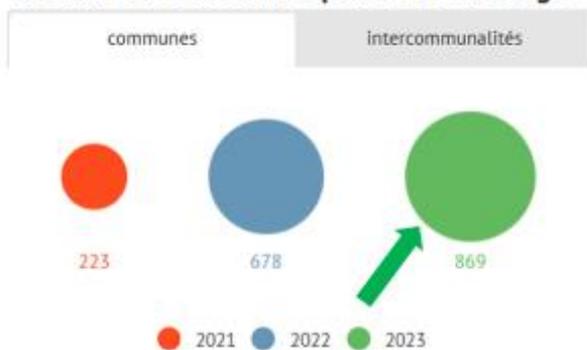
- **DE DESIGNER** Yannick BRE (Montfort Communauté) comme représentant du Président à l'association Open Data France.

Prochaines échéances

- 7 juillet 2023 - 10h : Salon Terres et Maires du 35 :

Conférence de presse Accompagnement Mégalis à la publication des données publiques

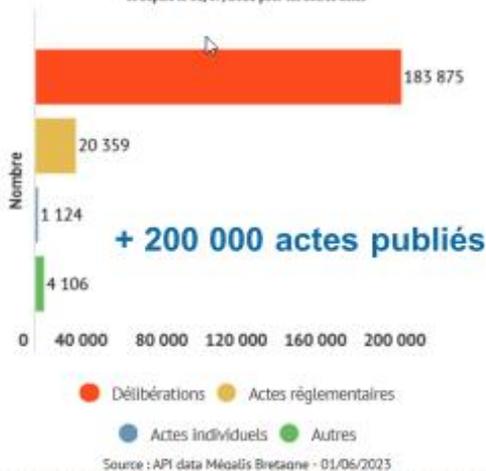
Nombre de collectivités publiant leur budget



Source : données budgets Mégalis Bretagne sur data.gouv.fr - 01/06/2023

Nombre d'actes publiés

Statistiques cumulées depuis le 01/10/2021 pour les délibérations et depuis le 01/07/2022 pour les autres actes



Source : API data Mégalis Bretagne - 01/06/2023

Prochaines échéances

- Mardi 19 septembre 2023 - 9h30 : Commission DUNAE
- Mardi 3 octobre 2023 - 18h : Bureau syndical
- Mardi 14 novembre 2023 - 16h30 : Comité syndical
 - Orientations budgétaires
- Mardi 19 décembre 2023 - 16h30 : Comité syndical
 - Vote des budgets

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h10.